

# Compétences et champs d'action adaptés pour des politiques cyclables ambitieuses



Progressivement, un nouvel acteur s'impose en matière de politique cyclable : le département. Prenant conscience que le vélo ne se cantonne pas à une pratique sportive ou de loisirs, certains départements deviennent de véritables pilotes de la politique cyclable de leur territoire.

## Quels sont les atouts du département pour déployer une politique cyclable ?

- > **L'échelle** sur laquelle le département agit est particulièrement intéressante pour le vélo : elle permet de déployer des politiques cyclables d'ampleur et coordonnées entre plusieurs communes et EPCI tout en permettant une analyse fine des spécificités du territoire.
- > **La pertinence du réseau routier départemental** : près de 380 000 km sont gérés par les départements, 71 % de la mortalité routière se concentre dans des territoires dits ruraux en 2020 et 70 % de cette mortalité routière dite rurale se produit sur route départementale.
- > **La pluralité des compétences du département** : sa capacité à agir en faveur du vélo ne se limite pas à la seule compétence voirie. Le département intervient dans bien d'autres domaines : gestion des collèges, cohérence territoriale, mobilité inclusive, tourisme à vélo, employeur pro-vélo, etc.

Pour toutes ces raisons, le département peut incarner **la figure de pilote de son territoire** pour déployer une politique cyclable ambitieuse.

## Quelles sont les compétences du département en matière de politique cyclable ?

### 1 VOIRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En intégrant le vélo dans l'aménagement du territoire, le département peut :

- Adopter un plan et un **Schéma Directeur Cyclable** ;
- Installer du **stationnement vélo** ;
- Aménager des **axes structurants** sur les voies **hors agglomération** ;
- Déclasser les voies les moins circulées et les réserver aux mobilités actives ;
- Mettre en place des **campagnes de sécurité routière** ;
- Développer les **équipements dédiés au vélo** le long des itinéraires cyclables départementaux et proposer des recommandations techniques sur les équipements ;
- Créer un **référentiel technique** des aménagements cyclables ;
- **Évaluer la fréquentation des aménagements** par la mise en place de compteurs vélo.

## 2 ÉDUCATION

Les collèges constituent souvent le point d'entrée des Plans vélo des départements. Celui-ci peut à l'aide d'un Plan vélo à destination des collèges :

- **Améliorer la desserte cyclable des collèges** en collaboration avec les collectivités locales ;
- **Financer du stationnement sécurisé** aux abords des collèges ;
- **Sensibiliser les collégiens et collégiennes** via des aides à l'achat de vélos, des programmes pour inciter à se déplacer à vélo, des formations à la mécanique, du soutien aux projets éducatifs.

## 3 SOLIDARITÉ TERRITORIALE

En étant moteur d'une mobilité inclusive, le département peut :

- **Encourager la pratique du vélo** pour les publics en situation de précarité et les seniors (ateliers de remise en selle) ;
- Mettre en place un entretien des itinéraires cyclables par des **personnes en insertion** ;
- **Déployer des aides à l'achat de vélos spécifiques** (tricycles) pour les populations les plus vulnérables ;
- **Rendre les itinéraires cyclables accessibles** à différents types de handicap (auditif, moteur, mental, visuel) ;
- Développer avec la Région un **plan d'action en matière de mobilité solidaire (LOM)**.

## 4 SOUTIEN AUX INTERCOMMUNALITÉS, COMMUNES ET ASSOCIATIONS VÉLO

Le département peut également fournir un soutien important aux communes et intercommunalités :

- **Financer des schémas** et projets vélos locaux ;
- **Appuyer en ingénierie** les projets vélo des collectivités ;
- **Soutenir l'aménagement** d'équipements par d'autres collectivités (stationnements vélo, outils et pompes en libre-service) ;
- **Soutenir les projets vélo** d'associations vélo et les événements vélo ;
- Développer et/ou **soutenir des ateliers vélo** pour la réinsertion et le réemploi des vélos ([Guide pratique](#)).

## 5 TOURISME

Enfin, le département a une compétence de tourisme largement mobilisé pour le vélo :

- Intégrer les itinéraires cyclables dans le **schéma d'aménagement touristique départemental** et intégrer les itinéraires de randonnées vélo dans le PDIPR<sup>1</sup> ;
- **Développer les itinéraires**, boucles et équipements à destination des touristes à vélo ;
- Accompagner le **déploiement de la marque Accueil Vélo** et l'offre d'hébergement adaptée aux cyclistes ;
- Soutenir le développement d'**offres de location de vélos et améliorer les services** le long des itinéraires ;
- Participer aux comités d'itinéraires vélo<sup>2</sup> et promouvoir le voyage à vélo via l'agence ou le comité du tourisme (ADT, CDT)<sup>3</sup>.

1. Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée recense, dans chaque département, des itinéraires ouverts à la randonnée pédestre, et éventuellement équestre et VTT.

2. En France, de nombreux itinéraires cyclables sont organisés en comités d'itinéraires afin de développer une véloroute entre partenaires identifiés.

3. Un comité régional du tourisme est, en France, un organisme institutionnel ayant pour missions l'observation, l'organisation du tourisme et la promotion de sa région au niveau national et à l'étranger.

# Quelles actions peut-on demander à son département de déployer pour le vélo ?



Parce qu'il a la possibilité de **coordonner la politique cyclable sur le territoire et d'être le pilote**, les demandes que l'on peut adresser au département sont radicalement différentes de celles à l'attention de sa commune (traitement d'un point noir en particulier ou d'une rue spécifique).

Voici une liste d'idées pour faire avancer le vélo dans votre département : à vous de piocher et d'adapter en fonction de votre situation !

## À court terme (obtention possible dans l'année) : des réalisations faciles qui permettent de lancer une dynamique vélo

Demande	Difficulté
Rendez-vous avec le département pour <b>présenter vos principales demandes</b> > <i>Vous vous positionnez en force de proposition et de priorisation pour les prochaines réalisations. Vous pouvez en profiter pour faire un état des lieux du cyclisme utilitaire au niveau du département.</i>	1
Inscription sur Génération Vélo pour <b>inciter à la mise en place du Savoir-Rouler à Vélo</b> (SRAV) > <i>C'est un premier pas pour le vélo et certains départements l'ont déjà franchi.</i>	1
Mise en place d'un <b>comité vélo</b> ou groupe technique vélo > <i>Proposer de vous réunir à échéance régulière avec les services de la collectivité et les élus afin d'échanger sur les besoins des usagers et être impliqué sur les projets portés.</i>	2
<b>Identification des axes structurants et secondaires</b> à mettre en œuvre en priorité > <i>Votre association peut participer et proposer un diagnostic des itinéraires structurants et de ceux à réaliser en priorité lors d'ateliers organisés par le département avec les collectivités du territoire.</i>	2
<b>Soutien aux ateliers</b> de remise en selle ou d'auto-réparation > <i>Le thème de la solidarité et de l'insertion est central pour le département, votre association peut obtenir des subventions pour des balades à vélo, ateliers d'auto-réparation, etc.</i>	2

<p><b>Soutien aux associations pro-vélo</b> via des conventions de partenariats</p> <p>&gt; <i>Votre association a également la possibilité d'être soutenue financièrement pour accompagner la politique cyclable du département (repérage d'itinéraires cyclables autour des collèges et ailleurs, animation auprès des collégiens et collégiennes, etc.).</i></p>	2
<p>Mise en place d'<b>aménagements temporaires</b></p> <p>&gt; <i>Certains départements peuvent être frileux à l'idée de déployer des aménagements cyclables ou n'en ont encore jamais fait. Des aménagements légers, temporaires constituent un "déclencheur de dynamique" pour les départements.</i></p>	3

## À moyen terme (obtention possible au cours du mandat) : des engagements plus marqués en faveur du vélo

Demande	Difficulté
<p>Distribution d'aides à l'<b>achat de vélos spécifiques</b> (tricycles) pour les populations les plus vulnérables</p> <p>&gt; <i>Les actions de solidarité sont l'une des pierres angulaires de l'action des départements.</i></p>	2
<p>Évaluation de la fréquentation par la <b>mise en place de compteurs vélo</b> et inscription sur le suivi national de Vélo &amp; Territoires</p> <p>&gt; <i>Pour vous permettre de légitimer vos demandes, s'appuyer sur des données cyclables est crucial. Vous pouvez ensuite créer des événements autour du nombre de passages à vélo chaque année.</i></p>	2
<p><b>Lancement d'un Plan vélo pour l'ensemble des collèges du territoire</b></p> <p>&gt; <i>Ce Plan vélo peut comporter de la formation, de la sensibilisation et l'amélioration de la desserte cyclable du collège. Votre association peut participer à des actions de sensibilisation et à l'identification des axes empruntés par les collégiens et collégiennes.</i></p>	2
<p>Mise en place d'un <b>Schéma Directeur Cyclable</b> (ou réorientation d'un premier SDC en schéma de déplacements à vélo)</p> <p>&gt; <i>Cela permet de poser le diagnostic et de se fixer des objectifs (ou de les réviser).</i></p>	2

Création d'un <b>référentiel commun d'aménagement cyclable</b> > Proposer au département d'élaborer un référentiel commun pour les aménagements cyclables en concertation avec les associations d'usagers et EPCI éligibles aux aides financières départementales.	3
Expérimentation de <b>changements du plan de circulation</b> y compris hors zones urbanisées > Proposer une évolution du plan de circulation pour apaiser une route avec un trafic limité en faveur des piétons et des cyclistes.	3
Élaboration d'un <b>document de planification pour le vélo</b> (Plan vélo) dans lequel on retrouve le SDC et éventuellement le Plan vélo à destination des collègues > Accompagner le département dans la mise en forme d'un document de planification sur le vélo qui intègre l'ensemble des compétences du département (mobilité inclusive, éducation, aménagement du territoire, tourisme à vélo, etc.).	3

## Pour le mandat suivant : mettre en avant des demandes plus ambitieuses

Demande	Difficulté
Création d'une <b>maison du vélo</b> > Proposer au département de structurer les acteurs de la mobilité dans une maison du vélo dans laquelle on peut retrouver un atelier d'auto-réparation, des animations vélo, de l'équipement, un accueil pour les cyclistes, etc.	3
Mise en place d'un <b>Réseau Express Vélo</b> (REV) > Proposer au département de planifier la mise en œuvre d'aménagements structurants pour le territoire grâce à une identification au préalable lors d'ateliers avec les collectivités.	3

# Comment mobiliser mon département sur le sujet vélo ?



Les départements commencent à se mobiliser sur la question du vélo. En tant qu'association pro-vélo, vous avez la possibilité d'accompagner le département dans cette démarche. Vous trouverez ci-dessous plusieurs conseils pour réussir votre plaidoyer départemental. Piochez ce qui vous intéresse en fonction de votre situation !

## Étape 1 | Identifier les cibles de plaidoyer au niveau de mon département

La première étape est commune pour n'importe quel interlocuteur. Si vous n'avez encore jamais eu de contacts avec votre département ou si vos échanges restent sommaires, prenez le temps de vous renseigner sur vos interlocuteurs potentiels et notamment les élus.

Les élus concernés par le vélo sont en général attachés à un **service mobilité** ou **transition écologique**. Les élus du **service jeunesse** peuvent également être un soutien important.

D'autres acteurs influent sur les décisions qui concernent le vélo. Parmi ces acteurs, il est important d'identifier :

- > Ceux qui ont une influence décisive (lesquels ont le "dernier mot" ?).
  - *Les acteurs attachés au service voirie ont souvent davantage de marge de manœuvre que le service mobilité.*
- > Ceux qui ont un degré moindre d'influence et de pouvoir.
  - *Parmi les élus et vice-présidents, tentez de déterminer lesquels peuvent soutenir vos revendications.*

- > Ceux qui soutiennent les changements que vous souhaitez voir se produire. Lesquels y sont opposés ?

- *Il existe souvent tout un panel de thématiques dont sont en charge les élus et qui peut être lié au sujet vélo. Par exemple : vice-présidence liée à la ruralité, l'environnement, la biodiversité, l'éducation, la santé ou l'équité territoriale.*

- > Ceux qui peuvent faire volte-face.
- > Ceux qui exercent une influence sur vos cibles de plaidoyer. Il s'agit des personnes ou des entités influentes.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de vos élus sur le site de votre département.

Pour vous aider dans ce travail d'identification des cibles de votre plaidoyer appuyez-vous sur des personnes ressources :

- > Si vous entretenez de bonnes relations avec certaines mairies, posez des questions aux **élus municipaux** pour savoir qui sont les personnes les plus susceptibles de vous écouter au sein du conseil départemental.
- > Posez la question à d'autres **associations du territoire** qui font du plaidoyer (exemples: Rue de l'Avenir, Mountain Wilderness, France nature environnement, Secours catholique, etc.).

Une fois trouvé, il faut se mettre à la recherche de **signaux forts** ou d'**intérêts particuliers** pour adapter son discours : l'élu se déplace-t-il à vélo ? Est-il sensible aux questions de mobilité inclusive, de pouvoir d'achat, de santé ou d'environnement.

Ne pas hésiter à aller voir les conseillers et conseillères départementaux du territoire concernés par leur élection qui peuvent faire remonter les difficultés rencontrées.

## Étape 2 | Créer une seule voix pour le vélo à l'échelle de votre département

### > Se regrouper

Une fois l'interlocuteur identifié, il est important de **se regrouper** avec les autres associations pro-vélo du département s'il y en a.

Cela vous permettra de donner du poids à votre discours et de ne pas multiplier les interlocuteurs ou les demandes faites au département. Partager une vision commune bénéficiera, *in fine*, à toutes les associations du territoire.

### > Analyser

Ensemble, vous avez la possibilité de créer un audit d'itinéraires sur votre territoire et de faire un premier bilan et diagnostic. Cela vous permettra d'étayer votre discours, lui donner du poids et vous baser sur des éléments concrets au moment du rendez-vous.

#### RESSOURCE UTILE

Le Collectif Vélo Pays-de-la-Loire a développé un outil qui peut vous servir de modèle pour réaliser cet audit sur les itinéraires.

### > Se mettre d'accord

À l'occasion de rencontres entre associations, il est crucial de se **mettre d'accord sur une ou deux demandes groupées** et qui correspondent à un **enjeu global**. Les demandes de plaidoyer sont ainsi radicalement différentes de celles que l'on peut faire à une commune. Il ne s'agit pas d'évoquer la réalisation d'aménagement d'une rue en particulier ou le traitement d'un point noir.

S'il existe déjà un document d'orientation sur votre département, il vous est possible avec les autres associations d'identifier les **actions ou aménagements à mettre en œuvre en priorité** (les plus faisables et/ou les plus prioritaires).

Cela peut concerner des aménagements comme la mise en place d'actions de sensibilisation, de campagne de stationnements, de desserte de collèges, etc.

#### RESSOURCES UTILES

- Une esquisse de Réseau Express Vélo est proposé par le Collectif Vélo Île-de-France.
- Vous pouvez également vous inspirer des « 5 axes pour faire gagner le vélo » du Collectif Vélo Pays-de-la-Loire.
- Un exemple de trame de courrier identifiant les priorités du Plan vélo par le Collectif Vélo Île-de-France est disponible pour vous aider.

## À GARDER EN TÊTE

### Un document de planification (ou Plan vélo) n'a pas de caractère obligatoire

Lorsqu'un département met en place un document de planification pour le vélo, il n'a pas l'obligation de le mettre en place par la suite.

Il est important de rester vigilant et de toujours suivre l'actualité du département pour le pousser à concrétiser ses promesses !

## Étape 3 | Présenter un projet commun

### > Préparer son rendez-vous

L'étape suivante a pour objectif de définir ensemble un **déroulé** pour la réunion. Il est nécessaire d'instaurer un climat de confiance lors du rendez-vous, planter une « première graine » dans l'esprit de vos interlocuteurs sur le Réseau Express Vélo.

N'oubliez pas de décider de la **posture** commune que vous souhaitez adopter durant ce rendez-vous (collaboration, compromis, négociation, fermeté, etc.) ainsi que la répartition des rôles de chacun. D'autant plus si plusieurs associations sont présentes.

Vous pouvez ainsi essayer de déterminer :

- La personne la plus à même de présenter un projet technique (changement du plan de circulation par exemple) ;
- La personne la plus à l'aise dans l'exercice de dialogue et de négociation ;
- La personne la plus susceptible de penser à une stratégie de long terme et de gagner en hauteur ;
- La personne qui, au contraire, saura faire preuve de fermeté si besoin.

### > Présenter son projet

Une fois mis d'accord, vous pouvez présenter vos demandes au département.

N'hésitez pas à mentionner d'abord les premières réalisations de votre département pour faciliter le dialogue.

## RESSOURCES UTILES

- Le Collectif Vélo Île-de-France a envoyé un courrier au département du Val-de-Marne dont vous pouvez vous inspirer.
- Pour donner du poids à votre demande, n'hésitez pas à mobiliser des éléments de langage sur le vélo en vous aidant du Livre Blanc : *Faire du vélo un atout pour la France*.
- Si vous souhaitez déployer un Plan vélo à l'échelle des collèges, vous pouvez marquer les esprits grâce à la [vidéo produite par le média Brut](#) sur la Gironde.



## Étape 4 | Continuer la dynamique

### > Se reposer sur d'autres alliés

En fonction des points forts et des lacunes de votre organisation sur une question particulière, **contactez d'autres acteurs pour créer des partenariats.**

Premièrement, songez à travailler avec des organisations avec lesquelles vous entretenez déjà de solides relations, avec lesquelles vous avez déjà collaboré efficacement par le passé, avec lesquelles vous partagez des objectifs communs et avec lesquelles vous disposez d'atouts complémentaires. Dans la phase d'identification des partenaires, il convient de réfléchir, sur le plan tactique et stratégique, à « qui peut apporter quoi » afin de bâtir la coalition la plus forte possible.

Il existe des risques lorsque vous envisagez de travailler avec d'autres organisations et réseaux ou de former des coalitions.

### > N'oubliez pas d'élaborer des plans d'action !

Un plan d'action contient les différentes étapes et activités qui vous permettront d'atteindre vos objectifs. L'objectif du plaidoyer est d'amorcer un changement en influençant des décideurs.

Voici quelques exemples d'activités généralement menées :

- Réunions en face-à-face avec des décideurs
- Rédaction de lettres
- Communiqués de presse
- Publication de rapports
- Publication d'éditoriaux dans des journaux
- Conférences, ateliers
- Coups de pub, manifestations

# Pourquoi mettre en œuvre un Réseau Express Vélo à échelle d'un département ?



Des territoires de toutes tailles s'engagent dans des projets d'infrastructures cyclables structurants : régions, départements, métropoles mais aussi des villes moyennes. Inspirés des « autoroutes à vélo » développées en Europe du Nord, les Réseaux Express Vélo (REV) respectent des critères de qualité : sécurité, confort, largeur, lisibilité, qui les rendent inclusifs, permettant à tous les publics de cohabiter.

Le département représente un échelon intéressant pour déployer des REV comme c'est le cas de l'Ille-et-Vilaine.

## Qu'est-ce qu'un REV ?

- > Un Réseau Express Vélo est un réseau cyclage complet composé d'axes structurants et d'un maillage d'axes secondaire.
- > Composés d'aménagements cyclables à haut niveau de service, c'est-à-dire des aménagements en site propre de plusieurs kilomètres, larges, sans coupures, pouvant accueillir des flux importants, sur le modèle des réseaux de transports en commun.
- > Il a le rôle d'**épine dorsale** du réseau cyclable et s'accompagne également d'une **visibilité forte** de l'infrastructure par une identité spécifique du réseau (Chronovélo à Grenoble par exemple), un jalonnement et une signalétique dédiée.

## Les objectifs d'un REV ?

- > Créer des liaisons sécurisées entre le centre-ville et ses périphéries.
- > Concurrencer les trajets en voiture notamment pour les trajets domicile-travail.

- > Correspondre aux attentes d'un nouveau public cycliste désireux de conditions de circulation sécurisées : pistes continues séparées du trafic automobile avec une largeur rassurante.

## Pourquoi incomber la planification de REV aux départements ?

- > Ce sont plutôt pour des trajets longs (pouvant atteindre 20km) que ces réseaux sont construits et correspondent, de fait, parfaitement à l'échelle du département.
- > Les départements peuvent jouer un rôle moteur dans la mise en cohérence des politiques cyclables des territoires via du soutien financier ou en ingénierie.

## Comment les départements peuvent-ils concerter les associations d'usagers dans la réalisation de ces REV ?

Les départements peuvent organiser des ateliers thématiques pour identifier, en concertation avec les associations pro-vélo du territoire et les EPCI, les axes structurants et secondaires du territoire. Les associations pro-vélo peuvent également présenter leur esquisse de REV si cela a été fait.

Une fois les itinéraires identifiés, les associations d'usagers peuvent être associées à la planification et aux choix des aménagements

(piste cyclable en site propre, changement du plan de circulation, expérimentations, etc.).

## ➔ Des exemples issus des départements

- Le projet de Réseau Express Vélo de la région **Île-de-France**, appelé RER V, prévoit des aménagements cyclables sur 650 km.
- Le projet de REV en **Haute-Garonne** prévoit 51 km hors Toulouse Métropole.
- Le projet de REV en **Ille-et-Vilaine** prévoit 104 km de voies magistrales et 400 km de réseau secondaires. L'objectif de ce Réseau Express Vélo est de multiplier par trois la part modale cyclable de Rennes à cet horizon. Ce qui correspond à faire passer les déplacements vélo de 3 à 9 % sur la période. Un objectif ambitieux pour la préfecture d'Ille-et-Vilaine, qui espère en parallèle faire passer la part modale automobile de 47 à 37%.



### RESSOURCE UTILE

... Pour aller plus loin, consulter le [document produit](#) par le Club des villes et territoires cyclables et marchables.

# Comment mettre la culture vélo loisirs de son département au service du vélo du quotidien ?



De nombreux départements développent le vélo principalement sous le prisme du tourisme et des loisirs et ne considèrent pas le vélo comme un mode de transport à part entière. Comment détourner cette perception pour l'utiliser au profit du vélo du quotidien ?

## Les itinéraires cyclo-touristiques sont multifonctions !

Un aménagement et un itinéraire peuvent accueillir une pratique touristique tout comme une pratique utilitaire. Ainsi, les usages permettent souvent de passer de l'un à l'autre : **utilitaire -> tourisme ; tourisme -> utilitaire.**

Preuve en est : la fréquentation sur les itinéraires cyclotouristiques français comme européens montrent des taux de croissance à deux chiffres en 2022 par rapport à 2019. L'augmentation du trafic est ainsi comprise entre **10% (EuroVélo7)** et **45% (EuroVélo17)**<sup>1</sup>.

Sur l'itinéraire EV17, on observe un pic de fréquentation qui se dédouble en fin de journée en 2022, soulignant l'usage à la fois **utilitaire et récréatif de l'itinéraire**<sup>2</sup>.

Cette nouvelle donnée suggère que les pratiques du vélo de loisir comme du vélo utilitaire semblent se développer sur les itinéraires cyclo-touristiques, les rendant de fait « multifonctions » !

## La création de REV peut s'arrimer à des axes destinés initialement au vélo loisirs !

Un **Réseau Express Vélo** est réseau cyclable à « haut niveau de service » qui allie sécurité, confort, rapidité et une **véloroute** est un itinéraire cyclable de moyenne ou longue distance, maillé, sécurisé, continu. Or, le schéma national des véloroutes, c'est **58 itinéraires, 25 587 km** (+1241 km en 2020) et 6 739 km restent à réaliser d'ici 2030.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### EuroVélo3 pour des déplacements utilitaires après la crise sanitaire

Le site de la **Coulée d'Oc**, au Nord de Bordeaux, est situé sur la Route des Pèlerins (EuroVélo3). Il a enregistré lui aussi une augmentation de 31% en 2020, 80% en 2021 et 79% à date pour 2022, là aussi en comparaison avec la même période de 2019. Pour Stéphane Bauchaud du Département de la Charente, « *la nature du site, avec un revêtement roulant, entièrement séparé du trafic motorisé, fournit une route idéale pour la pratique du vélo, très empruntée suite à la levée des restrictions sanitaires* ».

1. [Étude de fréquentation du réseau cyclotouristique EuroVelo](#), Ecocompteur, [Fédération Européenne des Cyclistes](#) (ECF).

2. [Étude de fréquentation du réseau cyclotouristique EuroVelo](#), Ecocompteur, [Fédération Européenne des Cyclistes](#) (ECF).

Une véloroute peut donc constituer un axe structurant de REV à l'échelle d'un département !

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### **EuroVélo8** comme axe structurant du Département du Var

Salernes, à l'est d'Aix-en-Provence est située sur la Route Méditerranéenne (EuroVélo8). La progression de la fréquentation y est de 14% en 2020, 47% en 2021 et un impressionnant +91% pour le premier semestre 2022 (en comparaison avec 2019). D'après Rémi Barlet, du Département du Var, ces bons chiffres sont à mettre au crédit du «*développement de l'EuroVélo8 comme maillon central du développement cyclable*» de la région.

## BON À SAVOIR

Le Réseau Express Vélo de Haute-Garonne s'est greffé à 218 km de pistes de loisirs déjà aménagées.

### **Les événements festifs pour promouvoir le vélo comme solution à moindre coût**

Lors d'événement spéciaux comme les festivals locaux qui se déroulent partout en France, le vélo utilitaire doit être promu par une offre de stationnement vélo à proximité de l'événement - stationnement capacitaire et bien visible de l'entrée de l'événement - de façon à légitimer le vélo comme mode d'accès à l'événement.

C'est **moins coûteux** qu'un parking pour véhicules motorisés et participe à **fluidifier la circulation** !

### **Les événements sportifs sont des opportunités pour proposer des expérimentations et des aménagements !**

Le Tour de France et les Jeux Olympiques et Paralympiques constituent des événements clés pour le vélo pendant lesquels il est possible de communiquer autour du vélo utilitaire.

Il existe également en France 230 cycloportives, 48 épreuves cyclotouristes et 23 épreuves longue et ultra distance.

Associations pro-vélo, saisissez-vous de ces événements pour **interpeller votre département sur la sécurisation de ces parcours** par la création d'aménagements, provisoires ou tactiques.

Vous pouvez également en profiter pour **proposer des expérimentations** en déclassant les voies les moins circulées pour les réserver aux vélos pendant une journée (les épreuves sportives se déroulent souvent le week-end et notamment le dimanche). Cela peut être l'occasion de communiquer autour de cette expérimentation pour inviter les autres piétons et cyclistes à l'emprunter et soutenir les cyclistes amateurs !

### **Les mesures d'apaisement du trafic profitent à la qualité de vie et au tourisme**

Rendre attractif son territoire passe également par des **mesures d'apaisement du trafic** (en vitesse et en volume) qui profitent à la qualité de vie et au tourisme.

Ces mesures peuvent être permanentes ou temporaires comme des zones piétonnes lors de marchés.